



**Mémoire déposé au
Bureau d'audiences publiques sur
l'environnement (BAPE)
concernant le projet
du Parc éolien Pierre-De Saurel**

Audience publique du 17 juin 2014

Recherche et rédaction :

Denis Boisvert, directeur général et secrétaire-trésorier

Révision linguistique :

Hélène Paul, adjointe à la direction

Approbation :

Membres du Conseil de la MRC

MRC de Pierre-De Saurel

50, rue du Fort

Sorel-Tracy (Québec) J3P 7X7

Tél. (450) 743-2703

Fax. (450) 743-7313

Courriel : mrc@pierredesaurel.com

Site web : www.mrcpierredesaurel.com

© MRC de Pierre-De Saurel

M. le Président,

J'ai le plaisir, en tant que préfet suppléant de la MRC de Pierre-De Saurel, de vous présenter le mémoire de notre organisme régional. Ce mémoire a été adopté à l'unanimité des membres du Conseil de la MRC à la séance publique du 11 juin 2014.

Le contexte politique de 2014

Nous nous permettons d'entrée de jeu de souligner que le 4 juin dernier, lors de l'assemblée des MRC du Québec, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec, M. Pierre Arcand, confirmait que les contrats signés avec les promoteurs éoliens seront respectés et que l'appel d'offres lancé le printemps dernier par le gouvernement précédent pour de nouveaux projets éoliens est maintenu. Il va sans dire que cette annonce confirme toute l'importance que reconnaît et accorde le gouvernement actuel, tout comme l'avait fait le précédent, à l'industrie éolienne au Québec.

Le contexte légal

Nous voulons en premier lieu vous expliquer que la MRC de Pierre-De Saurel assume déjà depuis quelques années un rôle d'entrepreneur. Elle a développé ce rôle en conformité avec la Loi sur les compétences municipales adoptée par le gouvernement du Québec et entrée en vigueur en janvier 2006. L'article 2 de cette loi explique bien les objectifs poursuivis par le législateur. Cet article se lit comme suit : « *Les dispositions de la présente loi accordent aux municipalités des pouvoirs leur permettant de répondre aux besoins municipaux, divers et évolutifs, dans l'intérêt de leur population. Elles ne doivent pas s'interpréter de façon littérale ou restrictive.* »

Plus spécifiquement, la MRC s'est prévaluée dès l'année 2007 des dispositions de l'article 111 de cette loi qui précise, entre autres, que : « *Toute municipalité régionale de comté peut exploiter, seule ou avec toute personne, une entreprise qui produit de l'électricité au moyen d'un parc éolien ou d'une centrale hydroélectrique* ».

Une MRC entreprenante

La MRC a donc exploré en 2007 les possibilités d'exploiter une centrale hydroélectrique sur la rivière Richelieu à la hauteur des écluses de Saint-Ours/Saint-Roch-de-Richelieu. Les conclusions de cette étude n'ont pas permis d'initier le projet.

L'année suivante, la MRC a été informée par un représentant du ministère concerné qu'un appel d'offres était en préparation par Hydro-Québec (HQ) pour des projets communautaires de production d'électricité à partir d'éoliennes. Le Conseil de la MRC a donc commandé une étude de préfaisabilité pour vérifier le potentiel d'implanter un parc éolien sur son territoire. Un secteur précis de la MRC a été identifié; il est traversé presque en totalité par un long tronçon inhabité d'un rang à vocation exclusivement agricole. Ce secteur offrait les caractéristiques appropriées pour un parc éolien.

Toutefois le taux offert à ce moment-là par HQ n'était pas suffisant, et le consultant recommandait à la MRC d'attendre la publication du nouveau taux avant d'approfondir le dossier. Au printemps 2009, le taux annoncé par HQ était augmenté à 12,5 ¢ du KW/h. La MRC a fait actualiser les conclusions de l'étude de préfaisabilité. Ce tarif indexé annuellement durant la durée du contrat, jumelé à un potentiel de vent, démontrait bien une faisabilité. Les membres du Conseil ont donc décidé, sur ces bases, d'enclencher la procédure pour présenter une soumission à HQ le 6 juillet 2010. Cette démarche de la MRC avait reçu l'appui d'une vingtaine d'organismes oeuvrant sur le territoire de la MRC.

Le seul projet 100 % communautaire au Québec

À la fin du mois de décembre 2010, le projet soumis par la MRC a été accepté parmi les 44 déposés, compte tenu notamment de son volet 100 % communautaire. Ce choix avait été fait dans le but de s'assurer que la région reçoive 100 % des bénéfices, donc des retombées régionales importantes pour la collectivité. La MRC a consenti des redevances aux municipalités sur le territoire desquelles des éoliennes seront implantées et aux propriétaires des terres sur lesquelles des éoliennes et des équipements seront installés. La structure légale choisie pour assurer l'implantation du parc est une Société en commandite dont le commanditaire est la MRC et le commandité est une compagnie formée d'un conseil d'administration de 5 personnes.

Cette structure limite le niveau de risque pour la MRC au montant du règlement d'emprunt qui a été approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 27 avril 2011.

Un projet médiatisé

La MRC ainsi que Parc éolien Pierre-De Saurel SEC ont organisé, de 2009 jusqu'à maintenant, plusieurs activités d'information sur le projet :

- Avec les municipalités concernées ;
- Avec les propriétaires des terres où des éoliennes seront installées ;
- Avec les élus municipaux et les directeurs généraux des municipalités de la MRC ;
- Avec la population, sous la forme de :
 - Journées portes ouvertes pour permettre à chacun de pouvoir discuter avec les différents consultants ou professionnels au dossier ;
 - Rencontre plus traditionnelle d'information publique.

Il est bon de souligner que, durant toutes ces années, le projet de parc éolien a profité d'une très bonne couverture médiatique, soit un total de 137 mentions dans les médias régionaux ou nationaux (communiqués, entrevues et articles), sans compter la création du site web de Parc éolien Pierre-De Saurel.

Un projet optimal pour le milieu

Par ailleurs, il y a lieu de préciser que les membres du Conseil de la MRC avaient dès le départ, au printemps 2009, imposé des balises très précises aux consultants qui avaient à préparer la soumission de la MRC. Ceux-ci devaient prévoir un montage financier très conservateur (dans le but de minimiser les mauvaises surprises), un concept d'aménagement optimum au point de vue du potentiel éolien, tout en prenant en considération le fait de minimiser le plus possible les impacts sur l'environnement agricole. Le choix du secteur permettait en effet d'implanter les éoliennes à des distances respectables des habitations (au-delà des normes minimales). Il permettait également d'utiliser les infrastructures des chemins publics ou privés en place afin d'éviter le plus possible les empiètements sur les terres en culture et, par la même occasion, les impacts.

Une diversification souhaitée en termes de revenus

La motivation pour la MRC de développer un volet entrepreneur est basée sur une volonté des élus à diversifier les sources de revenus pour le monde municipal de plus en plus sollicité. Le total anticipé de 48 M\$ de retombées dans la région représente une somme importante en quotes-parts municipales. Un calcul simple nous permet de présenter l'exemple suivant : 48 M\$ de retombées sur 20 ans équivaut à 2,4 M\$ par année, soit plus que le montant total des quotes-parts facturées en 2014 pour la gestion de la MRC et le fonctionnement du CLD, volets économique et touristique ! Impressionnant tout de même ! Ces revenus en termes de taxes foncières représenteraient combien de nouvelles résidences ? Combien de nouvelles entreprises ? Combien auraient des effets polluants ?

La MRC a déjà déterminé dans un règlement de quelle façon elle entend utiliser les dividendes qui lui seront versées :

- Création d'un fonds de prévoyance ;
- Affectation des sommes à la réalisation d'un projet régional touchant l'ensemble des municipalités qui participent au projet de parc éolien ;
- Affectation des sommes au fonctionnement de la MRC ;
- Remise des sommes aux municipalités de la MRC au prorata de la richesse foncière uniformisée.

Le Parc éolien Pierre De Saurel, un projet structurant pour la région ! Un projet générateur de revenus pour notre milieu !

Des élus proches du projet

Un projet 100 % communautaire implique forcément que les membres du Conseil de la MRC sont fortement impliqués dans le projet. En tant que représentants du commanditaire, ils ont procédé à la nomination des administrateurs du commandité, soit la compagnie qui gère les activités de Parc éolien Pierre-De Saurel SEC. Le recrutement de ces administrateurs est issu du travail rigoureux d'un consultant en ressources humaines qui a fait la sélection des candidats potentiels. Deux maires représentent le milieu municipal et sont en étroite relation avec les membres du Conseil de la MRC. Les administrateurs, choisis pour leurs compétences diversifiées et complémentaires ainsi que pour leur implication dans le milieu, comprennent très bien la

dimension communautaire du projet et assurent avec une grande rigueur leur mandat dans le contrôle des coûts, le respect des gens et des balises initialement déterminées par la MRC.

Un comité de suivi sera d'ailleurs formé sous peu par Parc éolien Pierre De Saurel SEC dans le but de maintenir de bonnes relations avec la population environnante du parc, de suivre l'évolution des éléments tels que la faune et la flore, les bruits ambiants, les sols agricoles, les plaintes et les préoccupations sociales.

Il importe d'ailleurs de préciser ici que les élus sont fondamentalement préoccupés, de par la nature même de leur poste, par la qualité de vie des contribuables et qu'ils n'ont, en toute logique, aucun avantage à planifier un projet sur leur territoire qui serait déstructurant pour la collectivité ou encore qui aurait des conséquences néfastes pour la population.

Conclusion

En terminant, nous avons constaté une fois de plus durant les présentes audiences publiques que la conduite et les engagements de Parc éolien envers le respect des règles et la protection de l'environnement sont rassurants pour la suite du projet. En considérant l'ensemble des éléments que nous vous exprimons dans le présent mémoire, nous tenons à réitérer notre grande satisfaction envers Parc éolien d'avoir demandé, par souci de transparence, la tenue d'audiences publiques en tant que promoteur 100 % communautaire, une démarche qui aura permis à tous de s'exprimer.

Merci M. le Président.

Au nom du Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel,

Serge Péloquin,
Préfet suppléant et maire de Sorel-Tracy

Annexes :

- Liste des appuis reçus – juin 2010;
- Lettre confirmant l'approbation du règlement d'emprunt de la MRC par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- Résolution de la MRC autorisant le dépôt et la présentation du présent mémoire.

LISTE DES APPUIS REÇUS – JUIN 2010

PROJET D'IMPLANTATION D'UN PARC COMMUNAUTAIRE ÉOLIEN SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE PIERRE-DE SAUREL

	Municipalité / Organisme	Signataire et Titre	Date d'adoption de la résolution d'appui	Coordonnées
1	Municipalité de Ste-Victoire-de-Sorel	Michel St-Martin Directeur général	Résolution n° 104-10 Date : 3 mai 2010	517, chemin Ste-Victoire Sainte-Victoire-de-Sorel (Québec) J0G 1T0 mstmartin@stevictoiredesorel.qc.ca
2	Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu	Reynald Castonguay Directeur général	Résolution no 10-05-128 Date : 3 mai 2010	1111, rue du Parc Saint-Roch-de-Richelieu (Québec) J0L 2M0 stroch@pierredesaurel.com
3	Ville de Sorel-Tracy	René Chevalier Greffier	Résolution no 10-05-233 Date : 3 mai 2010	71, rue Charlotte, C.P. 368 Sorel-Tracy (Québec) J3P 7K1 info@ville.sorel-tracy.qc.ca
4	Municipalité de Saint-David	Sylvie Letendre Directrice générale	Résolution no 2010-05-104 Date : 3 mai 2010	16, rue Saint-Charles Saint-David (Québec) J0G 1L0 stdavid@pierredesaurel.com
5	Municipalité de Massueville	France Saint-Pierre Directrice générale	Résolution no 2010-05-087 Date : 3 mai 2010	881, rue Royale Massueville (Québec) J0G 1K0 massueville@pierredesaurel.com
6	Chambre de développement agricole Pierre-De Saurel	Alain Beaudin Commissaire agricole	Date : 20 mai 2010	216, rue Victoria / C.P. 549 Sorel-Tracy, QC / J3P 5N9 alain.beaudin.cda@societeagriculture.com
7	Chambre des communes - Ottawa	Louis Plamondon Député de Bas-Richelieu – Nicolet - Bécancour	Date : 17 mai 2010	307, route Marie-Victorin Sorel-Tracy (Québec) J3R 1K6 plamol1@parl.gc.ca
8	SADC de Pierre-De Saurel	Sylvie Pouliot Directrice générale	Date : 25 mai 2010	50, rue du Roi, bureau 2 Sorel-Tracy (Québec) J3P 4M7 sadcgd@bellnet.ca

9	CLD de Pierre-De Saurel	Josée Plamondon Directrice générale	Date : 1 ^{er} juin 2010	50, rue du Roi, bureau 1 Sorel-Tracy (Québec) J3P 4M7 jplamondon@cldpierredesaurel.com
10	Commission scolaire de Sorel-Tracy	Jean Morin Directeur général	Résolution no 10-06-2111 Date : séance d'ajournement le 1 ^{er} juin 2010	41, avenue de l'Hôtel-Dieu Sorel-Tracy (Québec) J3P 1L1 dgen@cs-soreltracy.qc.ca
11	Municipalité de Saint-Gérard-Majella	Anny Boisjoly Directrice générale	Résolution no 2010-06-18 Date : 7 juin 2010	435, rang St-Antoine Saint-Gérard-Majella (Québec) J0G 1X0 info@munistgerardmajella.com
12	Municipalité de Yamaska	Alain Beuregard Directeur général	Résolution no 2010-06-181 Date : 7 juin 2010	100, rue Guibault Yamaska (Québec) J0G 1X0 yamaska@pierredesaurel.com
13	Ville de Saint-Ours	Pierre Dion Directeur général	Résolution no 2010-06-156 Date : 7 juin 2010	2540, rue Immaculée-Conception Saint-Ours (Québec) J0G 1P0 villestours@pierredesaurel.com
14	Municipalité de Saint-Aimé	Francine Lambert Directrice générale	Résolution no 120-06-10 Date : 22 juin 2010	285, rue Bonsecours, C.P. 240 Massueville (Québec) J0G 1K0 staim@pierredesaurel.com
15	Municipalité de Saint-Robert	Nathalie Lussier Directrice générale	Résolution no 3962-06-2010 Date : 7 juin 2010	666, chemin Saint-Robert, C.P. 150 Saint-Robert (Québec) J0G 1S0 strobert@pierredesaurel.com
16	FADOQ de Saint-Robert	Denise Gagné-St-Pierre	Date : 4 mai 2010	605 chemin Saint-Robert Saint-Robert (Québec) J0G 1S0
17	Table de concertation en environnement du Bas-Richelieu	Serge Dauphinais Président	Date : 17 juin 2010	71, rue de Ramezay, local 209 Sorel-Tracy (Québec) J3P 3Z1 tce.basrichelieu@gmail.com
18	Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel	Maxime Dauplaise Directeur général	Résolution no 28-06-10 Date : 7 juin 2010	1685, chemin du Chenal-du-Moine Sainte-Anne-de-Sorel (Québec) J3P 5N3 info@sainteannedesaurel.ca
19	Cégep de Sorel-Tracy	Michel Demers Secrétaire général	Date : 17 juin 2010	3000, boul. de Tracy Sorel-Tracy (Québec) J3R 5B9 fabienne.desroches@cegepst.qc.ca

20	Recyclo-Centre	Jacinthe Sirois Directrice générale	Date : 23 juin 2010	165, ave de l'Hôtel-Dieu, C.P. 1065 Sorel-Tracy (Québec) J3P 7L4 recyclocentre@yahoo.fr
21	Chambre de commerce et d'industrie Sorel-Tracy métropolitain	Serge Bergeron Président	Date : 28 avril 2010	67, rue George, bureau 112 Sorel-Tracy (Québec) J3P 1C2 info@ccstm.qc.ca
22	Ville de Saint-Joseph-de-Sorel	Martin Valois Directeur général	Résolution no CP-10-126 Date : 17 mai 2010	700, rue Montcalm Saint-Joseph-de-Sorel (Québec) J3R 1C9 ville@vsjs.ca
23	Ordre des ingénieurs du Québec Section régionale de Richelieu	Réal Duquette, ing. Président, section régionale Richelieu	Date : 29 juin 2010	Maintenant : Comité régional Montérégie julie.sageau@oiq.qc.ca

R E C U 27 AVR 2011

AM 269708

Québec, le 27 avril 2011

Monsieur Denis Boisvert
Directeur général et secrétaire-trésorier
Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel
50, rue du Fort
Sorel-Tracy (Québec) J3P 7X7

Monsieur,

Je vous informe que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Laurent Lessard, a approuvé aujourd'hui le règlement 205-11 de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel, décrétant un emprunt de 17 725 000 \$.

L'approbation de ce règlement ne dispense pas la municipalité d'obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat, autorisation, approbation ou avis requis en vertu d'une loi ou d'un règlement

À cet égard, je vous souligne que le ministre rendra toute demande éventuelle d'autorisation de cautionnement ou d'engagement de crédit relative au projet visé par le règlement 205-11 conditionnelle à l'approbation des personnes habiles à voter, tel que le prévoient les articles 111.2 de la Loi sur les compétences municipales et 14.1 du Code municipal du Québec.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Jacques A. Tremblay

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel, tenue à la salle du conseil le 11 juin 2014 et présidée par le préfet, M. Claude Pothier, à laquelle assistaient la conseillère régionale et les conseillers régionaux : M. Michel Blanchard, M. Luc Cloutier, M. Sylvain Dupuis, M. Olivar Gravel, M. Louis R. Joyal, M^{me} Maria Libert, M. Denis Marion, M. Michel Péloquin, M. André Potvin, M. Gilles Salvat et M. Jean-François Villiard.

RÉSOLUTION 2014-06-162

Adoption du mémoire de la MRC à présenter au BAPE

Les membres du Conseil de la MRC prennent connaissance du mémoire préparé par le directeur général, lequel sera présenté à la commission d'enquête du Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE) lors de la deuxième partie de l'audience publique concernant le projet du parc éolien communautaire Pierre-De Saurel.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'approuver le contenu de ce mémoire à présenter au BAPE;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉGIONAL MICHEL BLANCHARD
APPUYÉ PAR M^{me} LA CONSEILLÈRE RÉGIONALE MARIA LIBERT

Que le Conseil de la MRC adopte ledit mémoire et autorise sa transmission au BAPE.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS *

* excluant M. le Conseiller régional Louis R. Joyal qui, après avoir divulgué la nature de son intérêt, s'est abstenu de participer aux délibérations et de voter sur cette proposition (art. 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*).

« Je soussignée, M^e Jacinthe Vallée, greffière de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme à l'original (sous réserve de son approbation). »


M^e Jacinthe Vallée, greffière
Ce 12 juin 2014
